

Nice, le 18 janvier 2012

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des services départementaux de l'Éducation  
nationale

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs chargés  
de circonscription du premier degré  
Mesdames et Messieurs les Principaux de Collèges avec  
SEGPA annexées et ULIS  
Mesdames et Messieurs les Professeurs des Ecoles  
et Instituteurs

**Inspection  
Académique**  
Boulevard Slama  
BP 3001  
06201 Nice cedex 3

Téléphone  
04 93 72 63 00

Télécopie  
04 93 72 64 17

Mèl  
ia06@ac-nice.fr  
www.ac-nice.fr/ia06

**Division du Personnel  
Enseignant 1<sup>er</sup> degré  
DIPE 3**

**Bureau 302**

Affaire suivie par  
Audrey Torelli

Téléphone  
04 93 72 63 71  
Télécopie

**Objet :** Recueil de candidatures des enseignants titulaires du premier degré aux stages de préparation du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) – année scolaire 2012-2013

**Réf. :** décret N° 2004-13 du 5.01.2004, arrêtés du 5.01.2004 relatif aux options du CAPA-SH, à l'organisation de l'examen du CAPA-SH et à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée. BO spécial N°4 du 26 février 2004 et BO N°9 du 26 février 2004

Le recueil de candidatures aux stages indiqués en objet participe au processus entrant dans le cadre de la préparation du schéma prévisionnel des formations spécialisées de base. Il fait partie d'un ensemble d'éléments (mesures de carte scolaire, résultats du mouvement, par exemple) conduisant à la désignation des stagiaires.

La formation spécialisée de base s'effectue sur deux années scolaires.

La présente circulaire précise les modalités selon lesquelles vont s'effectuer pour l'année scolaire 2012-2013 le recueil des candidatures et, dès le troisième trimestre de la présente année scolaire, l'admission au stage de formation spécialisée des personnels titulaires du premier degré désireux de préparer le CAPA-SH session 2013. Elle présente également les lieux potentiels d'implantation des stages de formation selon les options.

### **1. Les caractéristiques et principes de la formation préparant au CAPA-SH**

La formation spécialisée préparant au CAPA-SH, définie par l'arrêté et la circulaire d'accompagnement s'y référant, est caractérisée par les points suivants :

- la formation dispensée par l'IUFM de l'Université de Nice Sophia Antipolis comporte 400 heures de regroupements organisés en modules (170h pour le tronc commun de la formation généralement effectué dans le département d'origine et 230h de formation spécifique à l'option dans un des deux départements de l'académie.)

- pour les formations proposées dans l'Académie de Nice , quatre semaines de cette formation se dérouleront au cours du mois de juin 2012. Pendant l'année d'exercice sur le poste spécialisé servant de support au stage les enseignants en formation dans l'Académie, auront de neuf à dix semaines de regroupements. En dehors des temps de regroupement, les stagiaires bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi diversifiés de la part des formateurs et des équipes de circonscription.

Le calendrier de la répartition des 400 heures de formation peut différer pour les centres hors académie. ***Pour les formations proposées hors académie , les 400 heures de formation sont accomplies dans le centre qui les dispense.***

Les calendriers des formations seront communiqués ultérieurement aux candidats définitivement retenus.

## **2. Modalités d'exercice pour les candidats retenus pour la formation**

Les stagiaires retenus pour un départ en formation doivent formuler des vœux dès la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement sur des postes correspondants à l'option demandée qui sera présentée à l'examen. Si aucun de leurs vœux ne peut être satisfait, un poste leur sera proposé à l'issue du mouvement définitif. En cas de refus, le départ en stage est annulé.

Les enseignants en formation sont installés à titre provisoire, dès la rentrée sur un poste vacant qui correspond à l'option pour laquelle ils ont été retenus et qu'ils présenteront à l'examen. Durant les regroupements de l'année d'exercice sur le poste de l'option choisie, les personnels sont remplacés sauf pour l'option E et G.

## **3. Les différentes options**

**A** : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants

**B** : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants

**C** : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant

**D** : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ;

**E** : Enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique ;

**F** : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté ;

**G** : Enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducatives.

#### 4. Les lieux d'implantation des formations

Selon les options, la formation est dispensée dans un cadre académique, inter académique ou national.

option	A	B	C	D	E	F	G
Lieu de stage							
NICE				X		X**	
DRAGUIGNAN					X	X	
AIX							X
LYON	X		X				X
SURESNES	X	X	X				

\*\*Tronc commun

#### 5. Réunion d'information

Cette réunion se déroulera le **mercredi 8 février 2012 à 9h30**, salle 104, bâtiment C1, 1<sup>er</sup> étage à l'Inspection Académique, Boulevard Slama, 06200 Nice.

La réunion a pour objet :

- d'éclairer le choix des candidats dans la mesure du possible en leur apportant des précisions sur les caractéristiques des emplois de l'ASH ainsi que la situation départementale des emplois vacants ou susceptibles de l'être ;
- de les informer sur les engagements qu'ils prennent en s'inscrivant à la formation préparant au CAPA-SH : accepter leur installation sur un poste spécialisé durant le temps de la formation correspondant à l'option choisie et exercer pendant trois ans dans l'ASH sur un poste correspondant à l'option choisie ;
- de les informer des conditions prévisionnelles dans lesquelles pourraient être organisées les formations ;
- de leur communiquer tout renseignement relatif aux modalités d'organisation de l'examen au CAPA-SH (inscription à l'examen en début d'année scolaire - septembre-octobre) et au déroulement des épreuves ;
- d'insister sur la dimension nouvelle que requiert la préparation au CAPA-SH qui s'inscrit dans une démarche de projet professionnel nécessitant une part d'initiatives personnelles ;
- de porter à leur connaissance les règles du mouvement

#### 6. Candidatures

Date limite de dépôt des candidatures à l'Inspection Académique : **mercredi 22 février 2012**

##### 6.1 Conditions et modalités d'inscription

- Appartenir au corps des instituteurs ou professeurs des écoles titulaires.
- Les enseignants déjà titulaires du CAPA-SH peuvent candidater au titre d'une autre option.

##### 6.2 Les candidats peuvent postuler pour plusieurs options

**6.3 Le dossier de candidature comporte un avis circonstancié** de l'inspecteur de la circonscription émis après entretien avec le candidat.

Cet avis doit faire apparaître de manière explicite et détaillée :

- Les motivations du candidat ;
- Ses aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail ;
- Ses capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite ;
- Ses capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes.

Les dossiers de candidatures sont transmis à l'Inspection Académique des Alpes-Maritimes , Division des Personnels Enseignants- DIPE 3, par l'IEN de circonscription **avant le mercredi 22 février 2012** délai de rigueur.

Il appartient au candidat de vérifier que son dossier est bien parvenu à la Division des Personnels Enseignants en temps utile.

#### **6.4 Traitement des candidatures**

La liste et l'affectation des candidats retenus seront communiquées par l'administration centrale à la suite de la consultation de la CAPN pour les options A, B, C ou D autisme.

Les listes principales et complémentaires des candidats retenus pour un éventuel départ en stage seront établies après consultation des instances paritaires pour les options D classique, E, F et G.

#### **6.5 Obligations des stagiaires**

Les stagiaires s'engagent aux obligations suivantes :

- suivre l'intégralité des regroupements de formation ;
- se présenter à l'examen ;
- exercer sur un poste correspondant à l'option préparée ;
- exercer des fonctions relevant de l'ASH pendant trois années (y compris l'année de formation) ;

  
Philippe JOURDAN





**STAGE DE PREPARATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES SPECIALISEES, LES  
ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN  
SITUATION DE HANDICAP  
ANNEE SCOLAIRE 2012-2013**

**Mettre un numéro de priorité (si vous êtes candidat à plusieurs options) et cocher le site de formation souhaité**

**A** :  **LYON**  **SURESNES** Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants

**B** : **SURESNES** Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants

**C** :  **LYON**  **SURESNES** Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant

**D** : **NICE** Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives

**E** : **DRAGUIGNAN** Enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique

**F** : **NICE** Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté

**G** : **AIX ou LYON** Enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative

NOM D'USAGE : .....

NOM PATRONYMIQUE : : .....

Prénoms : .....

Adresse à laquelle doit être envoyée la convocation :

.....  
.....

Téléphone : .....

Mail : .....@.....

**OBLIGATIONS DU CANDIDAT**

**Je m'engage**

- à exercer, pendant la formation, sur un poste correspondant à l'option préparée, qui me sera attribué
- à suivre l'intrégralité des regroupements de formation
- à me présenter à l'examen
- à exercer des fonctions relevant de l'option pendant aux moins trois ans (y compris l'année de formation)

SIGNATURE DU CANDIDAT

Rappel NOM et PRENOM :	<b>Situation particulière (éventuellement)</b>
Candidat pour l'option	Je suis déjà titulaire d'un capsais ou capa-sh : option :.....
NOM de l'INSPECTEUR	Je suis inscrit (en candidat libre) aux épreuves du <b>CAPA-SH 2012</b> Oui..... Non.....
Date de l'entretien :	J'ai déjà bénéficié d'une année de formation pour préparer le capsais ou capa-sh : année.....option.....
AVIS DE L'INSPECTEUR CONCERNANT :	
MOTIVATIONS DU CANDIDAT	
APTITUDE A S'INSERER DANS UNE EQUIPE DE TRAVAIL:	
CAPACITE D'ADAPTATION AUX FONCTION SOLLICITEES	
CAPACITE A SUIVRE UNE FORMATION SPECIALISEE DANS LES CONDITIONS PREVUES PAR LES TEXTES	
<b>AVIS GLOBAL SUR LA CANDIDATURE</b>	
FAVORABLE	
DEFAVORABLE	
Date et signature	

**DECISION de l'INSPECTEUR d'ACADEMIE**

Retenu sur liste principale

Retenu sur liste complémentaire

Non retenu

Philippe JOURDAN